

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire
du MERCREDI 25 novembre 2015**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu-La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu, le vingt-cinq novembre de l'an deux mille quinze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes Céline Grenier, enseignante
Marie-France Leclerc, enseignante, remplacée par
Mélodie Pépin
Martine Lemire, éducatrice au service de garde
Élisa Tanguay, parent
Marie-France Tremblay
Lucie Crépeault, représentante communauté
Jocelyne Wheelhouse, représentante communauté

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

ABSENCES

Mme Mme Lyne Brousseau, commissaire
Francesca Germain
Marie-Lyne Laliberté
M. Gilles Gagnon, enseignant

**OUVERTURE DE
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Tremblay.

Il est 19 h 12.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

Madame Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-687-15 IL EST RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté
tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 21 OCTOBRE
2015**

CE-688-15 IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal du 21 octobre 2015 soit adopté avec les modifications apportées au point des présences.

Mesdames Élixa Tanguay et Jocelyne Wheelhouse étaient absentes tandis que madame Lyne Brousseau était présente.

ADOPTÉE.

**AFFAIRES
DÉCOULANT DU
DERNIER
PROCÈS-
VERBAL**

Aucune

**INTERVENTION DU
PUBLIC**

Aucune

**PRÉSENTATION
DES DOSSIERS :**

**Portrait de notre
école**

Madame Andrée Roy présente les trois orientations des écoles Saint-Mathieu et La Motte, le rapport annuel des deux écoles ainsi que les priorités pour l'année 2015-2016.

Elle présente l'évolution de la clientèle, la composition de l'équipe-école et les résultats des élèves en lecture, écriture et mathématique.

Activités à venir

À l'école de La Motte

Il y aura des activités au mois de novembre soit la tire Sainte-Catherine et la tire éponge.

Au mois de décembre, il y aura un dîner de Noël avec les grands-parents. Un conte sera raconté.

À l'école Saint-Mathieu

Il y aura un spectacle de Noël et une projection de film de Noël.

INFORMATION- CORRESPONDANCE

Correspondance

Madame Tremblay présente la correspondance reçue
Items reçus de la Fédération des comités de parents (macarons, règles, etc.)

Conseil du loisir scientifique de l'Abitibi-Témiscamingue

Revue Action Parents de la Fédération

Suivi au comité de parents

Madame Élixa Tanguay résume la rencontre du Comité de parents et la constitution du comité.

Implication au comité de l'école alternative.

Suivi au projet bibliothèque et cour d'école

Cour d'école à La Motte

La clôture arrière a été posée ainsi que le grillage aux extrémités de la patinoire.

Une intervention sera menée par l'équipe-école auprès des élèves de l'école Saint-Mathieu afin de les sensibiliser à faire attention à la haie d'arbres.

À La Motte, lorsque les grands attendent l'autobus leur demander de faire attention aux arbres à l'avant de l'école.

Un nouveau dépliant de demande de commande : possibilité de moins de 2 000 \$ en impression.

La campagne de financement débutera bientôt. Il est aussi envisagé de présenter le projet au Club Richelieu.

Les membres discutent de divers moyens de financement

- collecte de bouteilles
- emballage chez Maxi
- cartes à gratter

Madame Roy présentera un état des revenus et dépenses afin de mieux cibler les objectifs à atteindre.

AFFAIRES NOUVELLES

Service de garde et semaine de relâche

Le 6 janvier, à la journée pédagogique, il y aura une visite au musée minier.

Avec les surplus disponibles, il sera possible d'ouvrir le service de garde même s'il y a moins d'inscriptions. La décision sera prise par le Conseil d'établissement.

Conseil municipal

Un projet est offert aux étudiants de 5^e et 6^e année en avril et mai 2016.

À refaire proposé par Mme Jocelyne Wheelhouse.

Présentation de projets par les jeunes.

**CLÔTURE DE
LA RÉUNION**

CE-689-15 IL EST RÉSOLU,
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 58.

Président

secrétaire